



GRAND Vide-Greniers – Braderie Dimanche 14 Juin 2026



Dossier d'Inscription et Règlement Intérieur

Nous vous remercions pour votre inscription et indirectement à votre contribution au bien-être des enfants du groupe scolaire Vincent de Paul.

Informations Générales

Organisateur : Association APEL Vincent de Paul

Lieu : **Étang La Glacière** 128 route de l'étang, 40990 St Vincent de Paul

Mail : apelvincentdepaul@gmail.com

Horaires exposants : 7h00 - 17h00 vous devez donc garer vos véhicules au parking spécial exposant avant 9h00, vous ne pourrez récupérer votre véhicule qu'à partir de 17h00.

Horaires publics : 9h00 - 17h00.

Tarif :

EMPLACEMENT PARTICULIER : (vente d'objet d'occasion)

1: 2.50€ le mètre linéaire sans véhicule

2: 8€ les 4 mètres linéaires sans véhicule

3: 12€ l'emplacement avec son véhicule (attention longueur du véhicule max 4m)

EMPLACEMENT PROFESSIONNEL : (brocanteur, vendeur/revente objet neuf)

1: 5€ mètre linéaire

2: 18€ les 4 mètres linéaires sans véhicule

3: 22€ l'emplacement avec son véhicule (attention longueur maximum + du véhicule 4m)

Règlement : Wero (ex playlib) dossier d'inscription à déposer à l'accueil de l'établissement ou envoi par mail (apelvincentdepaul@gmail.com)

<https://apel-vincent-de-paul.s2.yapla.com/fr/event-104872>

Le jour J : Buvette et Restauration sur place (boisson chaude et froide).

Formulaire d'Inscription

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Photocopie de la pièce d'identité jointe : Oui / Non

Copie du Kbis pour les professionnels

Règlement Intérieur

1. Le vide-greniers est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas autorisés, sauf accord préalable.
2. Les exposants s'engagent à respecter les horaires : installation à partir de 7h00 et départ après 17h00.
3. Le public est accueilli de 9h00 à 17h00.
4. Sont interdits à la vente : armes, produits alimentaires SAUF conserverie, fruits et légumes, épicerie sec, boissons, animaux vivants et tout objet illicite.
5. Chaque exposant est responsable de ses objets, de sa table et de son espace. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.
6. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'inscription et après réception du paiement.
7. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et à ne pas abandonner d'objets sur place.
8. Le vide-greniers se déroule en extérieur merci de respecter l'espace, des poubelles, des toilettes sont mis à disposition.
9. Une buvette ainsi qu'un espace de restauration seront proposés sur place.
10. L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

L'équipe de l'association APEL Vincent de Paul vous remercie

Date :

Signature : _____